

## LA CAGNOTTE SOLIDAIRE PAYSANNE DU CALVADOS

Le premier projet de la Cagnotte Solidaire paysanne du Calvados a permis à Christophe et Maria Lebas, maraîchers à Fleury-sur-Orne de traverser une période difficile après les destructions de l'orage du 22 juillet 2013. Le prêt sans intérêts a été remboursé avec un an d'avance.

Le deuxième projet a permis à Matthieu Philibert d'acheter les serres qui lui manquaient pour produire ses propres semences et plants. Matthieu cultive des variétés locales de légumes biologiques dans les marais de la Dive.

### Troisième projet : la ferme Esmeralda



*Présentation de la ferme:* <https://www.youtube.com/watch?v=d-5Boi7uN6M>

Nicolas Bernouis a le projet de s'installer comme paysan boulanger dans la ferme Esmeralda actuellement tenue par son épouse Lucille. Ce projet d'installation de Nicolas sur la ferme d'Esmeralda située dans un vallon du pays d'Auge est soutenu par Terre de Liens pour l'acquisition des terres nécessaires.

La Cagnotte voudrait soutenir Nicolas pour lui donner les moyens d'acheter un four à pain. Il nous faut donc réunir la somme de 3850 € sous forme de prêt sans intérêt.

Pour être dans les temps, la souscription sera close le 15 décembre 2015.

Si le montant nécessaire est réuni avant cette date, la souscription sera close avant.

Les remboursements des apports seront effectués dès le remboursement intégral du prêt par Nicolas Bernouis.

Pour soutenir Nicolas Bernouis vous trouverez le mode d'emploi au verso.

## MODE D'EMPLOI

- 1 - devenir adhérent de l'association Cagnotte solidaire paysanne du Calvados en remplissant un bulletin « Adhésion » ou en indiquant vos nom, prénom, adresse, mél sur papier libre,
- 2 – payer par chèque la cotisation de 5 € pour les personnes physiques et 10 € pour les personnes morales
- 3 – imprimer et remplir le « contrat d'apport avec droit de reprise » en 2 exemplaires et le signer
- 4 – nous faire parvenir votre adhésion, les 2 exemplaires du contrat d'apport et un chèque du montant indiqué dans ce contrat en rencontrant un membre du bureau de l'association à la distribution des paniers de l'Amap Panier Fleuri les jeudis soirs entre 18h et 19h30 ;

ou en envoyant le tout à Cagnotte solidaire paysanne du Calvados , chez F Mullier 2 rue de la Brasserie 14123 Fleury sur Orne. Cette solution implique que vous joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour du contrat signé par le représentant de la Cagnotte

Vous pouvez aussi nous contacter par mél à [contact@lacagnotte14.org](mailto:contact@lacagnotte14.org)

Le schéma ci-dessous explique le principe de fonctionnement de notre cagnotte :



Les personnes physiques ou morales (associations, ....) abondent la cagnotte par le biais d'apports associatifs avec droit de reprise. Ces apports sont des sommes d'argent mise à la disposition de la Cagnotte pour un objet précis et seront restituées à l'issue de cet objet. Ces apports associatifs avec droit de reprise font l'objet d'un contrat ad hoc entre l'apporteur et l'association. Pour pouvoir être apporteur il est nécessaire d'être adhérent de l'association Cagnotte.

La Cagnotte prête les sommes mises à disposition par les adhérents aux porteurs de projets choisis. Ces prêts sans intérêt et sans garanties font l'objet d'un contrat fixant leurs modalités de remboursement.

Vous pourrez trouver plus d'informations sur les cagnottes solidaires sur le site <http://miramap.org/Les-cagnottes-solidaires.html> auquel nous avons emprunté le schéma.